
Recompositions juridiques et managériales à l'ère des mutations globales

APPEL À CONTRIBUTION- 2025-« *Recompositions juridiques et managériales à l'ère des mutations globales* » en partenariat avec l'Université Caen NORMANDIE et l'ASSOCIATION FRANCAISE DROIT ET MANAGEMENT.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



| **RIDO**

La RIDO, l'Association Française Droit et Management (AFD&M), l'Université de Caen Normandie vous invite à soumettre vos articles sur le thème des recompositions juridiques et managériales à l'ère des mutations globales. Les transformations profondes qui traversent nos sociétés – qu'elles soient économiques, technologiques, géopolitiques, sociétales ou environnementales – redéfinissent les cadres normatifs et les pratiques managériales. Face à ces mutations globales, souvent interconnectées, le droit et le management connaissent des remises en question, parfois majeures. Celles-ci sont susceptibles de conduire à des recompositions à l'échelle locale ou planétaire : adaptation des régulations, nouvelles formes de gouvernance, responsabilité élargie des organisations, hybridation des modèles juridiques et managériaux.

I. Contributions en recherche théorique et/ou pratique en droit, gestion et droit & gestion, qu'elles soient achevées, en phase de révision, ou même en cours d'écriture.

Nous encourageons la soumission de propositions offrant une réflexion sur ces recompositions, qu'il s'agisse d'analyses théoriques, d'études de cas ou d'approches comparatives, afin d'éclairer les interactions entre le droit et le management au travers notamment des axes suivants :

- Impacts de l'Anthropocène sur les organisations et le droit.
- Evolution normative : régulation et dérégulation, interdépendance des systèmes juridiques, extra territorialité des règles, coopération des institutions internationales et / ou des entreprises dans la création du droit.
- Reconfiguration du droit et des pratiques de gestion en matière de RSE (directives CSRD et CS3D ; contractualisation des obligations sur les chaînes de valeur et d'activité).
- La reconnaissance juridique des droits de la nature et des nouvelles approches de gestion des ressources naturelles.

- Modèles de gouvernance durables et participatifs en réponse aux évolutions démographiques, risques géopolitiques, et menaces climatiques.
- Intégration et surveillance des critères ESG dans les pratiques et la gouvernance d'entreprise.
- Normes comptables et défis liés au *reporting* extra-financier pour une évaluation transparente de la performance des entreprises.
- Propriété intellectuelle et réglementation de l'IA à l'heure de l'information et de la désinformation.
- Évolution des concepts juridiques de la responsabilité civile et de la propriété dans de nouveaux contextes.
- Emergence de nouvelles formes de normativité portées par des acteurs non traditionnels (ONG, activistes, société civile globalisée).
- Reconfiguration des relations individuelles et collectives de travail (ex: fin du télétravail généralisé, statuts hybrides, compétences du CSE).
- Transformation de la place et du rôle de l'assurance dans la gestion des risques des entreprises : une reconfiguration de l'assurabilité des risques majeurs.

II. Contributions en pédagogie

Les mutations globales qui redéfinissent les cadres juridiques et les pratiques managériales transforment également les pratiques pédagogiques et les contenus d'enseignement. Face aux défis économiques, technologiques, géopolitiques ou environnementaux, il est essentiel de repenser les modalités d'apprentissage et l'intégration de ces grandes problématiques dans les formations.

La discussion porte sur l'intégration dans les programmes d'enseignements des modalités d'apprentissage ou des thématiques touchant aux enjeux sociétaux majeurs de notre époque, ce qui conduit à poser notamment les questions suivantes :

- Les préoccupations de développement durable ont-elles disrupté ou bouleversé les contenus pédagogiques en Droit et en Gestion ?
- Quels sont les impacts de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans la pédagogie (IAG) ? Doit-on développer une stratégie de l'utilisation de l'IAG ? (Risques stratégiques, géopolitiques, environnementaux à aborder avec nos étudiants)
- Quel rôle des enseignants et formateurs dans un contexte complexe de crise entre impératifs de transition écologique et sociétale et risques géopolitiques majeurs ? Les enjeux et risques géopolitiques et climatiques nous obligent-ils à revoir le contenu des enseignements en droit des affaires dans le sens d'une meilleure transversalité ?

- Quels enseignements professer aux étudiants dans le monde de demain ? Selon quelles modalités ?
- Doit-on faire de nos étudiants des spécialistes de la CSR, du Droit de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique en entreprise ?
- Apports et perspectives des enjeux de durabilité sur les formations de demain.
- Faut-il former des étudiants ou des citoyens ?
- Comment concevoir des nouveaux cours de gestion hybrides intégrant systématiquement des fondamentaux juridiques pour avoir une appréhension globale des risques et de leur management ? (L'hybridation de l'enseignement du Droit)

Les articles soumis à la RIDO doivent strictement respecter la note aux auteurs accessible sur le site de la revue : <https://www.revue-rido.com>.